

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 32 (1986)

Heft: 11

Rubrik: En bref...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EN BREF ...

Et si nous étions des mal-aimés ?

On chante volontiers la Cinquième Suisse. Celle de nos sociétés, que d'aucuns baptisent folkloriques, et celle de nos Congrès, soixante-quatre déjà, où l'on ne manque jamais de nous rappeler que nous sommes tous les ambassadeurs du pays à l'étranger, et que, sans nous, son image au-delà des frontières ne serait pas ce qu'elle est. Nous sommes sensibles à cette marque sincère d'intérêt, nous en concevons même une certaine fierté, mais le message est-il perçu par le pays profond, par ce que le jargon politique nomme aujourd'hui la base ? On peut se le demander et, si la réponse n'est pas celle que nous attendons, se demander pourquoi.

Disons-le franchement, pour l'*homohelveticus* de la rue ou des champs, le Suisse de l'étranger n'est pas un Suisse comme les autres. Bien sûr, ce n'est pas un paria, mais, c'est tout de même un exilé, volontaire ou non, qui, à la table de la « pinte » de son village, voire à celle de sa famille, exprime un point de vue qui n'est pas tout à fait celui de chez nous. On oublie parfois que si ce point de vue n'est pas toujours dans la ligne de ce que l'on croit être la vérité, c'est parce qu'il en sait peut-être un peu plus sur les choses du monde. On oublie aussi que s'il a, un jour, quitté son pays, ce fut un acte de courage, que lui imposait une situation économique précaire - car la Suisse n'a pas toujours été un pays florissant - renouant en cela avec la vieille tradition de nos ancêtres qui n'avaient que le métier des armes pour pallier la misère de nos valéées.

A qui la faute si nous sommes des gens à part, des citoyens qui n'en sont pas vraiment, et qui de surcroît, posent des problèmes, comme le Chilien ou le Tamoul campant dans nos salles d'attente, autrefois si propres ? Sans aucun doute à nous-mêmes. Notre mentalité fait en effet que nous ne savons que nous grouper en clans et qu'à part le grand raout annuel du 1^{er} août ou de la date qui en tient lieu — et celui de notre sortie champêtre — nous restons cois si l'on nous parle de ces problèmes qui pourtant conditionnent notre sort, celui de nos conjoints et de nos enfants. Voyez le droit de vote. Combien ont-ils manifesté leur souci de le confirmer, même s'ils ne peuvent matériellement l'exercer ? Dix-mille sur trois cent cinquante mille citoyens établis à l'étranger. Dérisoire, malgré tous

les appels reçus et répétés, notamment dans ce journal. Voyez, l'obligation d'immatriculation, ou encore celle d'exprimer son désir de conserver la nationalité suisse si on épouse un étranger à l'étranger. Combien s'en soucient, préférant ignorer presque volontairement qu'ils perdent ainsi, ou que leurs enfants perdront le droit à la citoyenneté et à la protection ? On fait son devoir, croit-on, en se retrouvant entre bons copains pour écouter les chants du pays. Restent alors quelques-uns. Passionnés sans doute, respectables à coup sûr, mais dont l'acharnement et l'isolement, l'attitude qu'ils affichent, celle parfois exacerbée des déçus, font que fatallement le sens commun en vient à les ranger dans le clan des activistes et des gêneurs... et avec eux toute notre communauté. Ne critiquons pas, c'est notre passivité qui a généré l'une et l'autre attitude.

Mais la faute n'est pas seulement celle de ceux qui se satisfont de leurs lopins, croyant que l'addition de ceux-ci constituera une force. Elle incombe aussi à ceux qui devraient penser pour eux. Malheureusement ni le monde politique suisse, ni les associations dites faïtières que l'on consulte si fréquemment j'allais dire facilement - comme ce fut le cas pour notre vote par correspondance - ni même les pouvoirs publics et l'administration ne trouvent d'hommes décidés pour faire le pas voulu, le grand bond en avant. Alors beaucoup baissent les bras, à l'étranger, comme en Suisse, épisés de ce travail de Sisyphe. On nous dit qu'on vient d'adopter une des législations les plus modernes sur le droit international privé. Un nous assure, tout au moins l'expert dont Madame Elisabeth Kopp s'est fait accompagner au plénum du National, que notre situation, au plan notamment du droit de la famille, s'en trouvera améliorée. Tout le monde n'est pas d'accord, semble-t-il. Toutefois cette conscience du cas des Suisses de l'étranger nous honore. Mais quand leur donnera-t-on vraiment la parole au lieu de le materner ? Si l'on est embarqué dans les législations « modernes », alors que l'on songe un peu à nous rendre ce dont une législation archaïque et une absence de structures appropriées nous a privé le jour où nous avons décidé d'être ces « ambassadeurs » honorés une fois l'an. Nous avons maintes fois expliqué et décrit ce qu'était le Conseil Supérieur des Français de l'Etranger, ce qu'étaient les droits du citoyen américain établi hors du pays et même ceux du modeste travailleur italien. Monsieur Furgler, vous qui quittez les affaires, vous qui nous avez écoutés si attentivement à notre Congrès de

Bâle, accepteriez-vous de rejoindre ceux qui à la N.S.H., à l'Organisation des Suisses de l'Etranger, dans nos associations, même les plus modestes, militent encore pour que la Cinquième Suisse soit une réalité. Nous aurons une voie à CH-91 et ce serait si beau qu'elle soit autre chose qu'un décor alpestre.

Car ne nous leurrions pas, la Cinquième Suisse va disparaître si on ne l'institutionnalise pas. Elle n'est déjà plus solidaire. Il y a, à côté d'elle, une Sixième Suisse, celle des migrants temporaires, qui se préoccupent peu de nos problèmes même si, dans un cas comme l'AVS facultative des conjoints, elle peut les concerter. Il y aura demain la Septième Suisse. Celle des moins de trente-deux ans, venus à la nationalité par la filiation de leur mère et auxquels il faudra, dans bien des cas, expliquer un pays qu'ils ne connaissent point. Pourrons-nous faire l'amalgame si nous n'avons pas ces institutions fortes, insérées dans notre système, conformes à la transnationalité du monde d'aujourd'hui, dont nous parlions plus haut ? Un grand pays moderne ne peut plus se permettre qu'une partie de ses citoyens soit coupée de lui, n'aie pour accueil que des organismes privés et quasi volontaires, n'aie pour assemblées que des manifestations où le tourisme et la convivialité comptent trop. Lors du Congrès de Morges, M. le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz regrettait en termes énergiques ce repli sur soi-même du pays, cet isolationnisme qui va grandissant chez nous, forts que nous sommes de notre succès économique et de notre image de pays « pas comme les autres ». Craignons que ce sentiment de notre identité particulière ne devienne nombrilisme. Il y eut des exemples historiques ; lorsqu'on se réveilla, il était trop tard.

A Morges, les appels à nos sociétés vinrent de toutes parts pour leur demander d'assurer l'information de la Septième Suisse, même de la prendre en charge. La Fédération des Sociétés Suisses de Paris, dès avant le Congrès, avait ressenti le besoin de répondre à cet appel, et nous l'avions évoqué dans notre numéro de juillet. Une première réunion aura lieu dès janvier, avec la précieuse collaboration de l'Ambassade de Suisse en France. L'exercice pourra durer plusieurs mois, peut-être une année ou deux. Mais, si nous ne voulons pas qu'il se perde, encore faudrait-il qu'il se passe quelque chose en aval. Nous croyons à l'esprit de milice, mais il ne peut demeurer éternellement sans écho.

Pierre Jonneret